

## Avalanches

### **CH AEV, Médiation, M 60.186**

Extrait in parte qua de l'arrêté du Conseil d'Etat, autorisant une collecte en faveur du village de Finhaut. Pertes subies par l'avalanche du 10 février.

13.07.1807

Français

circul aux Communes le 11. gbre  
1807.

Extrait

En partie qua de l'arrêté du Conseil d'Etat du  
13. juillet 1807.

Arrête

Il est permis de faire lever une collecte publique sous  
les Doyennés de Siou, Martigny, Saubranche et St.  
Maurice au profit des particuliers de la commune de  
Finhaut, qui ont soufferts des pertes par l'effet de  
l'avalanche qui est tombée le 10. février dans le village  
de Sauman.

Cette collecte sera faite par mesmeurs les Prévôts  
de Commune d'après un ordre que les Prévôts de  
Doyenné sont chargés de leur transmettre a cet  
égard d'ici au premier jourier prochain.

Pour copie conforme  
Siou le 4. gbre 1807

Du vic' Prévôt du  
Doyenné de Siou

Extrait in parte qua de l'arrêté du Conseil d'Etat, autorisant une collecte en faveur du village de Finhaut. Pertes subies par l'avalanche du 10 février. ( 13 juillet 1807 )

13. juillet 1807

Arrêté du Conseil d'Etat  
pour la quête des figonnes

Extrait in parte qua de l'arrêté du Conseil d'Etat, autorisant une collecte en faveur du village de Finhaut.  
Pertes subies par l'avalanche du 10 février. ( 13 juillet 1807 )